

Règlement du Tirage au sort OFF THE ROAD

Résumé du Règlement:

- Le Jeu se déroulera du **01/03/2017** à **00h00** UTC+1 au **31/12/2017** à 24h00 et n'est ouvert qu'aux personnes désignées dans l'article 2.
- 30 prix peuvent être gagnés qui consistent en des voyages.
- Les gagnants seront sélectionnés sur la base de :

Premièrement : avoir atteint le nombre de kilomètres alloués à chaque destination pour lequel le candidat souhaite concourir. Le participant peut concourir à 3 destinations au maximum tout au long du jeu.

Deuxièmement : pour la France et les Pays-Bas : être tiré au sort parmi les participants ayant concouru pour la même destination et ayant atteint le nombre de kilomètres nécessaires pour être éligible au tirage au sort. Dans le cas de la Belgique : répondre à la question subsidiaire posée aux participants ayant concouru pour la même destination et ayant atteint le nombre de kilomètres nécessaires pour être éligible au concours. Le participant ayant donné la réponse la plus juste sera désigné gagnant. Pour participer, nous aurons besoin de vos nom, prénom, âge, adresse email et un mot de passe qui seront uniquement utilisés aux fins de présent Jeu.

Le contenu que vous nous soumettez dans le cadre du Jeu peut être utilisé par la Société Organisatrice à des fins de prospection.

Bienvenue au tirage au sort OFF THE ROAD

Avant de participer au Jeu, nous aimerions vous préciser certaines dispositions quant à la manière de participer au Jeu, aux prix que vous pouvez espérer, à la manière dont ils seront attribués, aux données dont nous avons besoin de votre part pour participer au Jeu, etc. Ces dispositions sont exposées dans le présent Règlement (ci-après le "**Règlement**") et nous vous demandons de le lire attentivement et de ne participer au Jeu que si vous les comprenez parfaitement et êtes d'accord avec celui-ci.

Vous pouvez trouver ce Règlement via [www.cotedor-offtheroad.com] et sur notre page Facebook Côte d'Or.

En France, ce Règlement a été déposé auprès de Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET, dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES - FRANCE

Le Règlement peut aussi être demandé jusqu'au 31/01/2018 y compris sur demande écrite envoyée à l'adresse suivante JEU COTE D'OR " OFF THE ROAD" / OPERATION 19617, CEDEX 3788, 99378 PARIS CONCOURS].

Les frais relatifs à l'envoi d'une telle demande de Règlement ne seront pas remboursés.

Si vous n'avez pas atteint l'âge de 18ans, vous ne pouvez pas participer.

Si vous participez à ce Jeu, nous supposons que vous avez accepté le Règlement.

Pour tous les éléments du Jeu qui ne sont pas expressément régis par le présent Règlement, la Société Organisatrice (tel que définie ci-dessous à l'article 1) se réserve le droit de prendre toutes les mesures requises pour une bonne organisation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent Règlement lorsqu'elle le jugera nécessaire.

1 Identité de la Société Organisatrice et données de contact

Le Jeu est organisé par :

La société Mondelez Europe Services GmbH Succursale française, enregistrée sous le numéro 508 852 258 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur - 92140 CLAMART – France,

et

La Société Mondelez Belgium Services bvba, dont le siège social se trouve à Stationsstraat 100, 2800 Mechelen, BELGIQUE, enregistrée au RLP de Mechelen sous le numéro BE0821.675.122,

et

La Société Mondelez Nederland Services B.V., dont le siège social se trouve à Wilhelminakanaal Zuid 110, 4903 RA Oosterhout, PAYS-BAS, enregistrée à la Chambre de Commerce sous le numéro 34283945

(ci-après les « Sociétés Organisatrices" dans tout ce document).

Pour toute question relative au Jeu, vous pouvez nous contacter

Pour la France : Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'un de nos conseillers

- par téléphone depuis la France Métropolitaine uniquement au numéro cristal 09 69 39 79 79 (appel non surtaxé)

- ou par Internet sur la page « contactez nous » de notre site www.cotedor-chocolat.fr/

Pour la Belgique : Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'un de nos conseillers

- par téléphone au 070-663-563 (0.15EUR/min)

- ou par Internet sur la page « contact » de notre site www.cotedor.be

Pour les Pays-Bas : Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'un de nos conseillers

- par téléphone au 0900-4902902 (0.10EUR/min)

- ou par Internet sur la page « contact » de notre site www.cotedor.nl/

La Société Organisatrice domiciliée au Pays Bas agit en respectant le "Gedragscode Promotionele Kansspelen 2014 (Code de conduite des promotions faisant intervenir la Chance 2014).

2 Participants

Le Jeu est ouvert uniquement aux résidents des pays suivants: France métropolitaine, Corse et DROM COM compris, Belgique (hors Luxembourg) et les Pays-Bas.

Le Jeu est uniquement ouvert aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans, agissant à d'autres fins que leur activité ou leur profession.

Le Jeu n'est pas ouvert: (a) aux employés de la Société Organisatrice, (b) aux membres du conseil d'administration de la Société Organisatrice, (c) à toute personne qui a participé directement ou indirectement à l'élaboration, l'organisation, la mise en œuvre et/ou la gestion du Jeu et (e) à chacun des membres de la famille des catégories précitées.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure un participant du Jeu et/ou de ne pas attribuer le prix, et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, sans engager la responsabilité de la Société Organisatrice, en cas de violation par un participant du présent Règlement et/ou si la Société Organisatrice, à sa seule discrétion, pense que le participant a agi ou a l'intention d'agir de manière malhonnête ou frauduleuse, ou de mauvaise foi.

En particulier, mais sans limitation, toute utilisation de robots ou tout système, appareil ou manœuvres frauduleux, malhonnêtes ou de mauvaise foi, ou toute conduite, permettant par exemple et sans limitation, de jouer automatiquement et/ou d'augmenter les chances de gagner, est interdit. La Société Organisatrice peut déposer une plainte et/ou porter plainte contre les auteurs de telles conduites.

En cas de sanction ou de plainte, les participants devront prouver qu'ils ont adopté une conduite qui est conforme au présent Règlement.

Les participants peuvent être invités à n'importe quel moment à apporter la preuve de leur identité, résidence, et âge.

3 Dates du Jeu et du tirage au sort

Le Jeu aura lieu entre le 01/03/2017 à 00h00 UTC+1 et le 31/12/2017 à 24h00 UTC+1 inclus et la désignation des gagnants aura lieu lors de 10 sessions par la voie d'un Tirage au Sort pour la France et les Pays Bas. Pour la Belgique, sera désigné gagnant, le participant ayant donné la réponse la plus juste à la question subsidiaire

:

01/05/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour le Maroc avec annonce du gagnant le 02/05/2017

15/05/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour Chypre avec annonce du gagnant le 15/05/2017

01/06/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour la Russie avec annonce du gagnant le 01/06/2017

15/06/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour le Canada avec annonce du gagnant le 15/06/2017

01/07/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour la Mongolie avec annonce du gagnant le 03/07/2017

15/07/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour le Botswana avec annonce du gagnant le 17/07/2017

01/08/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour le Nicaragua avec annonce du gagnant le 01/08/2017

15/08/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour le Brésil avec annonce du gagnant le 15/08/2017

01/09/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour Bali avec annonce du gagnant le 01/09/2017

31/12/2017 à 24h00 UTC+1: Désignation du gagnant pour la Nouvelle-Zélande avec annonce du gagnant le 02/01/2018

Toute participation soumise après ces dates et heures ne sera pas prise en compte pour la sélection de l'attribution du/des prix et sera automatiquement exclue.

4 Participation au Jeu

Pour participer au Jeu, il suffit à la personne intéressée de :

1/ Acheter des produits Côte d'Or porteurs de l'offre

2/ Collecter les codes uniques présents à l'intérieur du sticker apposé sur le produit, qui correspondent chacun à 1000 kilomètres, pour atteindre le nombre de kilomètres associés aux destinations souhaitées,

3/Se rendre sur le site internet www.cotedor-offtheroad.com,

4/ Cliquer sur «Découvrez les destinations »,

5/ Compléter le formulaire d'inscription en ligne pour créer un compte utilisateur OU s'inscrire via son compte Facebook. Renseigner Nom, Prénom, âge, adresse email, un mot de passe.

6/ Cocher la case « j'accepte le fait que Facebook ne parraine ni ne gère le Jeu de quelque façon que ce soit ; que les informations que j'ai fournies sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, et que Facebook ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour un quelconque dommage résultant de la gestion ou de l'organisation du Jeu »

7/Cocher la case « J'accepte le règlement et les conditions du jeu » et cocher la case « je certifie avoir plus de 18 ans »,

8/ Prendre connaissance de la mention CNIL suivante : « Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vos données sont collectées aux fins du jeu et de prospection et sont destinées à la société Mondelez Europe Services GmbH succursale française. Conformément à la réglementation en vigueur, vos données sont conservées pendant 3 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations vous concernant ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas

où vous décéderiez en écrivant à : Mondelez France - Service Consommateurs, B.P.100 - 92146 CLAMART Cedex »9/ Remplir un CAPTCHA

10/ Valider son inscription au jeu en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

11/ Choisir de concourir à 3 destinations différentes qui vous intéressent et dont vous avez collecté le nombre de kilomètres correspondants pour participer aux tirages au sort (dans la limite de 3 destinations différentes au maximum).

Le contenu que vous nous soumettez dans le cadre du Jeu peut être utilisé par la Société Organisatrice à des fins de prospection

5 Sélection des gagnants

Les 30 gagnants du Jeu seront sélectionnés comme suit et sous la supervision de Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET, dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES:

Pour être considéré comme gagnant, le participant doit :

1/ Atteindre le nombre de kilomètres alloués à chaque destination auxquelles il souhaite concourir avant la date de désignation du gagnant précisé pour chacune des destinations à l'article 3. Le participant peut sélectionner 3 destinations au maximum et donc concourir à 3 tirages au sort au maximum pour la France et les Pays Bas. Pour la Belgique, le participant peut sélectionner 3 destinations au maximum, répondre à chaque fois à une question subsidiaire et donc concourir à 3 destinations au maximum.

Nombre de kilomètres à atteindre pour chaque destination :

- Maroc : 2000 kms équivalent à l'achat de 2 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Chypre : 3000 kms équivalent à l'achat de 3 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Russie : 5000 kms équivalent à l'achat de 5 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Canada : 6000 kms équivalent à l'achat de 6 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Mongolie : 7000 kms équivalent à l'achat de 7 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Botswana : 8000 kms équivalent à l'achat de 8 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Nicaragua : 9000 kms équivalent à l'achat de 9 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Brésil : 10 000 kms équivalent à l'achat de 10 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD
- Bali: 12 000 kms équivalent à l'achat de 12 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD

ROAD

- Nouvelle-Zélande : 18 000 kms équivalent à l'achat de 18 paquets Côte D'or porteur de l'offre OFF THE ROAD

2/ Pour la France et les Pays-Bas : être tiré au sort parmi les participants ayant concouru pour la même destination et ayant atteint le nombre de kilomètres nécessaires pour être éligible au tirage au sort.

3/ Pour la Belgique : répondre à la question subsidiaire posée aux participants ayant concouru pour la même destination et ayant atteint le nombre de kilomètres nécessaires pour être éligible au concours. Le participant ayant donné la réponse la plus juste sera désigné gagnant.

La désignation des gagnants sera faite aux dates suivantes, pour les 3 pays (Belgique, France et Pays-Bas) :

- 01/05/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour le Maroc avec annonce du gagnant le 02/05/2017
- 15/05/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour Chypre avec annonce du gagnant le 15/05/2017
- 01/06/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour la Russie avec annonce du gagnant le 01/06/2017
- 15/06/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour le Canada avec annonce du gagnant le 15/06/2017
- 01/07/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour la Mongolie avec annonce du gagnant le 03/07/2017
- 15/07/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour le Botswana avec annonce du gagnant le 17/07/2017
- 01/08/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour le Nicaragua avec annonce du gagnant le 01/08/2017
- 15/08/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour le Brésil avec annonce du gagnant le 15/08/2017
- 01/09/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour Bali avec annonce du gagnant le 01/09/2017
- 31/12/2017 à 24h00 UTC+1 : Désignation du gagnant pour la Nouvelle-Zélande avec annonce du gagnant le 02/01/2017

Les tirages au sort auront lieu sous contrôle d'huissier pour déterminer les gagnants
Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL A.T.I. TRICOU IMARD RENARDET,
dont le siège est 60/62 rue du Maréchal Foch B.P. 671 78006 VERSAILLES:

Les gagnants seront contactés, dans un délai de 8 semaines après leur désignation, par l'agence de voyage mandatée par la Société Organisatrice pour recevoir leur dotation.

Si le participant ne gagne pas lors de sa première participation soit au tirage au sort soit à la question subsidiaire, il peut concourir à 2 autres destinations différentes, s'il a cumulé le nombre de kilomètres nécessaires pour y participer. De plus, même si le participant a perdu au(x) tirage(s) au sort précédent(s) ou au(x) question(s) subsidiaire(s) précédent(s), le nombre de kilomètres qu'il a cumulé reste inchangé.

Le jeu est limité à 1 dotation par personne (soit un compte utilisateur créé : même nom, même prénom, même adresse email, même Mot de Passe

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier un participant soumettant du contenu dont il pense qu'il n'a pas été obtenu de bonne foi (c'est-à-dire dont il pense qu'il ne provient pas du participant) et de disqualifier des participants si une fraude devait compromettre l'intégrité du Jeu telle qu'elle est déterminée par la Société Organisatrice à sa seule discrétion.

6 Prix

Chaque gagnant recevra 1 voyage pour deux personnes. Trente (30) voyages sont à gagner au total : dix (10) en France, dix (10) en Belgique et dix (10) aux Pays-Bas. Chaque dotation est identique dans chaque pays et comprend donc les mêmes prestations.

1/ Un voyage de 4 jours pour deux personnes au Maroc (d'une valeur commerciale maximale de 1900€ HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) pour Tanger en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation,
- 3 nuits dans un hôtel 3* à Chefchaouen avec petits déjeuners pendant toute la durée du voyage. Chambre double standard avec vue sous réserve de disponibilité.
- Les taxes aériennes,
- La mise à disposition d'une voiture de location (gamme standard) dès l'arrivée à l'aéroport et pour toute la durée du séjour, nombre de kms illimités, GPS non fourni, carburant à la charge des gagnants,
- Randonnée dans les montagnes de l'Atlas d'une journée pour deux personnes avec un guide francophone ou anglophone selon disponibilités.
- Possibilité en fonction du parcours et du temps libre de se baigner dans les cascades de la région. Activité non encadrée. Guide non inclus
- Possibilité de visiter la Medina pendant le temps libre – Guide non inclus. Activité non

encadrée.

Ne comprend pas : les repas et boissons hors forfait, assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles, pourboires et transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant.

A prévoir : passeport nécessaire

Un permis de conduire international

2/ Un voyage de 4 jours pour deux personnes à Chypre, (d'une valeur commerciale maximale 2200 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) pour Paphos en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation,
- 3 nuits dans un hôtel 3* chambre double standard à Paphos avec petits déjeuners,
- Les taxes aériennes,

- Activités :
- snorkelling (1 journée) matériel mis à disposition. Activité encadrée.,
- safari pour découvrir la flore du parc naturel d'Akamas. Activité encadrée. Guide anglophone selon demande des gagnants

Possibilité pendant le temps libre d'admirer les oiseaux et les nids de tortues. Activité non encadrée ; Guide non inclus.

Possibilité de prévoir une activité randonnée ou à VTT (location non incluse). Guide non inclus. Activité non encadrée.

Ne comprend pas :

Les repas et boissons hors forfait, la voiture de location, Assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles, pourboires. et transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant. Les transferts.

A prévoir : carte d'identité ou passeport

Un permis de conduire international

3/ Un voyage de 5 jours pour deux personnes en Russie (d'une valeur commerciale maximale 3800 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) pour Irkoutsk en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation,
- 3 nuits en auberge à Olkhon (chambre double standard) comprenant 3 petits déjeuners et 2 déjeuners
- 1 nuit en auberge pour l'excursion chiens de traineaux à Khoujir en chambre double standard comprenant 1 petit déjeuner et 1 dîner,
- Les taxes aériennes,

- Activités :

- 1 bania (sauna russe) – entrée pour 2 personnes
- Excursion à Olkhon 4 jours : visite de la région d'Irkoutsk et de la ville d'Irkoutsk, transport durant tout le séjour, entrée pour 2 dans les réserves et parcs nationaux, trek sur le lac glacé Baikal et Ile d'Olkhon.
- Excursion en 4x4 sur l'île d'Olkhon, visite du cap Khorgoy et cap Kobylia Golova, et Khoboy. Visite d'Ouzoury, Activité encadrée par un guide francophone ou anglophone selon demande des gagnants pendant le séjour et les excursions citées ci-dessus.
- Excursion et Treck en chiens de traineaux activité encadrée (excursion possible de novembre à mars)

Guide anglophone selon disponibilités et selon demande des gagnants

Entrées des réserves & parcs nationaux à Olkhon et lors de l'excursion des chiens de traineaux pour la traversée de la Taiga et la vallée de Tchiornaïa

Non compris :

assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transferts non inclus : transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant et de l'aéroport jusqu'à l'hôtel non inclus, transport entre les activités non inclus., les repas et boissons hors forfait, la voiture de location, le VISA

- Pas de voiture de location à disposition

A prévoir : Passeport en cours de validité valable au moins 6 mois après le retour avec 2 pages libres

- VISA

- Original du contrat d'assistance auprès d'une compagnie d'assistance agréée par les autorités Russes

4/ Un voyage de 6 jours pour deux personnes au Canada, (d'une valeur commerciale maximale 3900 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à Toronto en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.
- 2 nuits en hôtel 3* à Toronto (chambre double standard) + 3 nuits en hôtel 3* à Montréal (chambre double standard) comprenant tous les petits déjeuners
- La mise à disposition d'une voiture (gamme standard) de location dès l'arrivée à l'aéroport et pour toute la durée du séjour, nombre de kms illimités, GPS non fourni, carburant à la charge des gagnants,
- Taxes aériennes

- Activités :
- Hélicoptère aux chutes du Niagara – durée : 9 minutes, repas non inclus
- Croisière aux Milles-Iles - durée 2h30, repas non inclus. Guide non inclus.
- Possibilité pendant temps libre de visiter (prestation de guide non incluse) la ville de Toronto et Montréal.

Non compris :

- assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant et de l'aéroport jusqu'à l'hôtel non inclus, les visas, les repas et boissons hors forfait

A prévoir : Passeport en cours de validité et billet de retour imprimé au moment du départ et formulaire de l'AVE rempli.

Un permis de conduire international

5/ Un voyage de 10 jours pour deux personnes en Mongolie, (d'une valeur commerciale maximale 5600 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à Oulan-Bator en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.
 - 1 nuit en hôtel à Oulan-Bator (chambre double standard)
 - 8 nuits sous tente et yourte au sein de familles nomade (tentes fournies par le guide) – pension complète
 - Transfert depuis aéroport-hôtel compris, Transfert entre les activités compris
 - Taxe aérienne
 - Voiture avec chauffeur, forfait essence inclus
- Activités :
- Entrées parcs naturels, monastères et musées : Zorgol Khairhan, Gobi, Monastère de Ongiin Khiid, Est des "Trois belles", canyon de Dungdene, Dune des sables de Khongorin, Guchin, Vallée et rivière d'Orkhon, Monastère de Tuvkun, balade à dos de chameau
 - Une randonnée à cheval pendant 3 jours incluant la capture, préparation et réglage des équipements au départ Yoliin Am en direction d'Uurtiin Tohoi puis de la rivière Orkhon avec un guide francophone ou anglophone selon disponibilités et selon demande des gagnants.

Non compris :

- assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant non inclus, les visas, les repas et boissons hors forfait

A prévoir : Passeport en cours de validité 6 mois après la date de retour, une invitation pour la réservation de l'hôtel, l'impression du billet aller-retour, assurance de rapatriement

6/ Un voyage de 8 jours pour deux personnes au Botswana (d'une valeur commerciale maximale 7900 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à destination de Maun en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.
- 1 nuit à Maun en hôtel ou en Lodge (chambre double standard)
- 3 nuits dans la réserve de Moremi en tente fournie par le prestataire
- 2 nuits à Chobe et Savuti en tente fournie par le prestataire
- 1 nuit en Lodge à Livingstone (chambre double standard)
- petit déjeuner à Maun, pension complète à Moremi, pension complète à Chobe & Savuti, petit déjeuner et dîner à Livingstone
- transport de l'aéroport à l'hôtel inclus.
- les taxes aériennes

- Activités :

_ Safari en 4x4 dans les réserves et les parcs nationaux du Botswana : safari au départ de Maun, dans la réserve de Chobe et Moremi

_ Traversée du Zambèze en ferry (repas non-inclus, journée libre)

_ Transport entre les safaris inclus ainsi que le ferry Possibilité pendant temps libre à Livingstone en Zambie, d'aller voir les Chutes Victoria (guide non inclus, transport à prévoir) Non compris :

Assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant., transport de l'hôtel aux excursions non inclus, les visas les repas et boissons hors forfait/ Visites non incluses.

A prévoir : Traitement anti Palu et vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite recommandés, Passeport en cours de validité 6 mois après la date de retour,

7/ Un voyage de 10 jours pour deux personnes au Nicaragua (d'une valeur commerciale maximale 5600 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à destination de Managua en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.

- 2 nuits à Managua dans un hôtel 3* (chambre double standard),

- 2 nuits à Leon dans un hôtel 3* (chambre double standard),

- 2 nuits à Granada dans un hôtel 3* (chambre double standard),

- 2 nuits à Ometepe dans un hôtel 3* (chambre double standard),

- 1 nuit au sein de la réserve Selva Negra (+ accès à la réserve) dans une cabane double standard.

- Tous les petits déjeuners compris sauf à Selva Negra.

- La mise à disposition d'une voiture de location (gamme standard) dès l'arrivée à l'aéroport et pour toute la durée du séjour, nombre de kms illimités, GPS non fourni, carburant à la charge des gagnants,

- Taxe aérienne

- Activités :

_ Ascension du Volcan Cerro Negro (comprenant transport aller et retour au volcan, entrées au volcan, guide spécialisé sur le Cerro Negro et guide francophone selon disponibilités et selon demande des gagnants) – durée : une journée.

_ Kayak sur le lac d'Ometepe, lac du Nicaragua (3h). Location du matériel incluse

_ Accès à la réserve Selva Negra pour randonner ; guide et transport non inclus.

Possibilité pendant le temps libre lors des escales de visiter les villes de Managua, Léon, Granada. Guide et transport non inclus.

Non compris :

assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant non inclus, les visas, les repas et boissons hors forfait

A prévoir : traitement anti palu recommandé, Passeport en cours de validité 6 mois au delà de la date d'arrivée, carte de tourisme, billet avion aller-retour,

Un permis de conduire international

8/ Un voyage de 7 jours pour deux personnes au Brésil, (d'une valeur commerciale maximale 5600 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à destination de Florianópolis en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.
 - 6 nuits en hôtel 3* (chambre double standard) avec petits déjeuners
 - Taxe aérienne

 - Activités :
 - _ Une journée de visite guidée des plages de Florianópolis
 - _ Un cours de Paddle sur la plage de Laguna de Conceição - tous niveaux, durée 1h location du matériel comprise
 - _ 1 dîner dans un cadre romantique face au coucher de soleil sous forme de carte traveller pour une totale liberté de choix (carte de paiement créditée en amont et envoyée aux gagnants). Possibilité de choisir des plats typiques brésiliens en toute liberté.
- Possibilité pendant le temps libre de visiter des petits villages de pêcheurs (transport et guide non inclus)

Non compris :

Assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant, transport et transfert entre les activités, les vaccins, visas

—

A prévoir : vaccination contre la fièvre jaune recommandée, Passeport en cours de validité 6 mois au moment de l'arrivée avec 2 pages vierges-

9/ Un voyage de 7 jours pour deux personnes à Bali (d'une valeur commerciale maximale 5600 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à destination de Denpasar en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.
- 6 nuits en hôtel 3* ou 4* en chambre double standard ou cottage (standard) selon les disponibilités au moment de la réservation, comprenant tous les petits déjeuners, 3 déjeuners et 1 dîner
- Taxe aérienne
- Transport : transport de l'hôtel aux excursions inclus, Transfert depuis l'aéroport compris inclus, Transfert entre les activités prévues par la société organisatrice inclus
- Activités :
 - _ Descente en rafting de la rivière Ayun, location du matériel incluse et activité encadrée ;
 - _ Bassins du palais aquatique de Tirtha Gangga. Guide non inclus. Activité non encadrée.
 - _ Visite d'une ancienne cours de justice royale. Guide inclus. Activité encadrée.
 - _ Visite du temple de Besakih. Guide inclus. Activité encadrée ;
 - _ Rencontre des arts et pratiques balinaïses (tissage, riziculture, préparation des offrandes, recettes de cuisine, sculpture sur bois), dans la vallée du Sidemen et Ubud. Guide inclus. Activité encadrée.
 - Balade à vélo autour des rizières de la vallée de Sidemen. Location du matériel incluse. Activité non encadrée
 - Excursion au Mont Batur (transport inclus) et guide francophone selon disponibilité. Excursion non privative
 - _ Les frais d'entrée dans les sites

Possibilité pendant temps libre de faire du snorkelling (location du matériel non inclus)

Non compris :

Assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, _ transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport ainsi qu'au retour de l'aéroport jusqu'au domicile du gagnant non inclus, pas de voiture de location. Repas et boissons hors forfait, visites hors forfait, visas

A prévoir : Passeport en cours de validité d'au moins 6 mois après la date de retour avec une page vierge, billet aller-retour, justificatif de domicile

10/ Un voyage de 9 jours pour deux personnes en Nouvelle-Zélande,(d'une valeur commerciale maximale 7900 € HT)

Comprenant :

- 2 vols aller-retours au départ de Paris (pour le gagnant de la France), Bruxelles (pour le gagnant de la Belgique) et Amsterdam (pour le gagnant des Pays Bas) à destination d'Auckland en classe économique. Collation ou repas selon horaire et compagnie du vol. Escale possible selon disponibilités au moment de la réservation.
- 4 nuits en hôtel 3* à Auckland (base chambre double standard)
- 4 nuits en hôtel 3* à Rotorua (base chambre double standard) avec tous les petits déjeuners
- Taxe aérienne
- Mise à disposition d'une voiture (gamme standard) de location à l'aéroport dès l'arrivée et pour toute la durée du séjour, nombres de kms illimités, GPS Non inclus, carburant à la charge des gagnants
-
- Activités :
 - _ Randonnée dans la Waimangu Volcanic Valley (guide non compris)
 - _ Soirée spectacle typique Maori à Rotorua. Entrée pour 2 personnes. Activité non privative.
 - _ Entrée pour la réserve Wai-O-Tapu (guide non compris)
 - _ Rafting dans le Tongarariorua National Park. Location du matériel incluse. Activité encadrée. Excursion non privative.

Non compris :

Assurance annulation, assurance rapatriement, vaccins, boissons/bar, dépenses personnelles et pourboires, transports du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport non inclus, Repas et boissons hors forfait, visites hors forfait ,visas

A prévoir : Passeport en cours de validité au moins 3 mois au delà de la date de fin de séjour, carte bancaire, assurance voyage

Permis de conduire international

Tous les voyages sont valable en 2017 / 2018 (hors périodes de fêtes de Noël) - Hors juillet et aout pour Bali

Réservation 3 mois avant la date choisie (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation dans la classe aérienne et hôtelière)

Réservation 3 mois avant la date choisie
(sous réserve de disponibilités au moment de la réservation dans la classe aérienne et hôtelière)

7 Information du (des) Gagnant(s) et communication des prix

La Société Organisatrice déploie des efforts raisonnables pour informer les gagnants de leur gain dans une période de 8 semaines à partir de la date de communication du nom des gagnants (dates d'annonce des gagnants en article 5). Les gagnants seront contactés par email sur l'adresse email qu'ils auront renseigné lors de la création de leur compte. Aucun contact via la messagerie privée de Facebook ne sera effectué.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable si le participant ne peut être contacté en raison d'une erreur dans l'adresse du participant ou d'autres informations personnelles fournies à la Société Organisatrice, ou en raison d'une faute d'une tierce partie (ex : perte par les services postaux ou express).

La Société Organisatrice a le droit mais pas l'obligation de décider, à sa seule discrétion, d'annoncer les noms des gagnants et la liste de leur prix, en ligne et/ou hors ligne, étant entendu que cette annonce ne peut être interprétée comme conférant d'autres droits aux gagnants en plus du prix attribué. Les gagnants acceptent explicitement et inconditionnellement que l'adresse e-mail qui est fournie à la Société Organisatrice, peut être utilisée pour identifier les gagnants."

"Si un gagnant ne peut pas être contacté ou ne répond pas à la notification après des tentatives raisonnables, ou ne se conforme pas au présent Règlement, le gagnant peut, à la seule discrétion de la Société Organisatrice, être censé renoncer au prix et celui-ci sera attribué à un autre gagnant sélectionné comme suit soit par un nouveau tirage au sort pour la France et les Pays Bas soit pour la Belgique en choisissant le second participant le plus proche de la bonne réponse à la question subsidiaire.

8 Frais de participation

La participation au Jeu requiert une obligation d'achat de produits Côte d'Or porteurs de l'offre OFF THE ROAD dans lesquels un code unique peut être trouvé. En dehors de cette condition préalable, la participation au Jeu est gratuite, à l'exception des dépenses des participants concernant l'accès à l'Internet ou aux services postaux, qui seront supportés par le participant et non remboursables par la Société Organisatrice.

9 Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle concernant la Société Organisatrice, la plateforme qu'elle offre et tous les matériels afférents, comme, entre autres, les textes, images, bases de données, logiciels, logos, marques déposées ou non, resteront la propriété exclusive de la Société Organisatrice (ou de ses propres tiers-concédants de licence) et rien dans le présent Règlement ne sera interprété comme donnant à un participant de quelconques droits sur ces matériels, autres que ce qui est strictement nécessaire pour jouer et/ou pour participer au Jeu.

Aux fins du présent Règlement, "Droits de propriété intellectuelle" désignera tous les droits intellectuels, industriels et autres, y compris et sans limitation, les droits d'auteur et droits connexes dans une quelconque juridiction, dans les contenus soumis par le participant.

10 Vie privée

La Société Organisatrice agira conformément aux lois existantes sur la protection des données afin de respecter votre vie privée et de protéger les données personnelles que vous nous fournissez. Les dispositions ci-dessous expliquent la manière dont nous traiterons vos données personnelles, lorsque vous avez l'intention de participer au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez la manière dont nous collectons et traitons vos données personnelles, comme décrit ci-dessous.

Pour participer au Jeu, nous vous demanderons de nous donner votre nom, votre prénom, votre pays de résidence et adresse e-mail, Nous utilisons les informations que nous collectons à votre sujet pour vous permettre de participer au Jeu, de vous contacter si vous avez gagné un prix et à des fins de prospection par la société organisatrice. Les informations recueillies à votre propos ne seront pas utilisées à d'autres fins et ne seront pas rendues publiques. En nous fournissant vos données personnelles, vous reconnaissez explicitement que nous avons le droit de stocker ces données personnelles pour les objectifs précités.

Sans préjuger de ce qui est exposé dans le présent Règlement, les données personnelles du participant fournies à la Société Organisatrice ne seront en aucun cas communiquées à une tierce partie [. Cependant, la Société Organisatrice, en tant que contrôleur des données, peut impliquer des processeurs de données, c'est-à-dire des entités qui traitent les données personnelles au nom de la Société Organisatrice et sous son contrôle. Nous avons aussi le droit de partager vos données personnelles avec des tierces parties si nous sommes légalement obligés de le faire par les autorités compétentes, ou lorsque ceci est essentiel pour la protection de nos intérêts légitimes.

Conformément à loi

Pour la France : dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée,

Pour la Belgique : du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (loi vie privée), telle que modifiée,

Pour les Pays-Bas : du 6 juillet 2000 relative à la protection de la vie privée, telle que modifiée, vos données sont collectées aux fins du Jeu et de la prospection et sont destinées à Mondelez Europe Services GmbH Vous avez un droit d'accès, de correction, d'opposition et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas où ils décèderaient en écrivant à:

Pour la France : Mondelez France - Service Consommateurs, B.P.100 - 92146 CLAMART Cedex"]

Pour la Belgique et le Luxembourg : Mondelez Belgium – Consumer Services, Stationsstraat 100, 2800 Mechelen, Belgium

Pour les Pays-Bas : Mondelez Nederland – Consumer Services, Postbus 409, 4900 AK Oosterhout, the Netherlands

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles des participants sont conservées pendant 3 ans.

Vous pourrez être amenés à recevoir des propositions commerciales relatives à des offres promotionnelles, des réductions, des jeux promotionnels, et des informations sur nos produits et services, par voie électronique. Vous pouvez modifier votre choix, à tout moment, :

Pour la France :

- par téléphone depuis la France Métropolitaine uniquement au numéro cristal 09 69 39 79 79 (appel non surtaxé)

- ou par Internet sur la page « contactez nous » de notre site www.cotedor-chocolat.fr/

Pour la Belgique :

- par téléphone au 070-663-563 (0.15EUR/min)
- ou par Internet sur la page « contact » de notre site www.cotedor.be

Pour les Pays-Bas :

- par téléphone au 0900-4902902 (0.10EUR/min)
- ou par Internet sur la page « contact » de notre site www.cotedor.nl/

complétant le formulaire « Nous contacter ». Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations vous concernant en complétant le formulaire « Nous contacter

Sur le site Internet, la Société Organisatrice utilise également des "cookies": de petits éléments d'information qui sont stockés par le navigateur sur un appareil. Les cookies sont utilisés pour la gestion des comptes utilisateurs et assurer une bonne fluidité dans le parcours utilisateur. Bien que les cookies puissent être désactivés[ceci peut rendre le site Internet inutilisable. Pour plus d'informations, consulter notre "[Politique en matière de cookies](#)" disponible en bas du site cotedor-offthoroad.com]. Le participant a le droit d'avoir accès à ses données personnelles et de corriger gratuitement de quelconques erreurs. Il peut exercer ces droits en contactant la Société Organisatrice via les données de contact qui sont indiquées à l'article 1 du présent Règlement.

Facebook ont leurs propres Conditions générales et politique de confidentialité. En soumettant votre inscription au Jeu, vous reconnaissez que vous avez lu et compris ces documents et que vous acceptez d'être lié par eux. La Société Organisatrice n'est pas responsable des opérations de traitement effectuées par Facebook ou une quelconque autre partie.]

6 Limitation de responsabilité

Si des circonstances spécifiques obligent la Société Organisatrice à modifier ou annuler le Jeu, la Société Organisatrice ne peut en être tenue pour responsable.

La Société Organisatrice ne peut en aucune manière être tenue pour responsable d'une quelconque incompatibilité entre les mécanismes ou technologies utilisés pour le Jeu et/ou le mode de livraison, les services postaux ou la configuration du logiciel utilisés par le participant. La Société Organisatrice ne peut garantir et ne garantit pas le bon fonctionnement du logiciel conçu par des tiers, ni la fourniture de quelconques services hors ligne par l'autre partie. La Société Organisatrice ne peut en aucune manière être tenue pour responsable d'un quelconque problème ou d'une quelconque intervention opérationnel(le), technique et/ou technologique (y compris, sans limitation, les lignes de communication et internet, les problèmes de logiciel, les problèmes de connectivité, les problèmes postaux, etc.), ou de tout autre problème qui aboutit à l'impossibilité ou la difficulté de participer au Jeu d'une quelconque manière, y compris l'accès au site Internet, ou de participer au Jeu via le site Internet. La Société Organisatrice ne peut en aucune manière être tenue pour responsable d'actions d'une tierce partie ou de virus, chevaux de Troie, bogues, erreurs, défaillances, ou autres problèmes techniques ou technologiques qui sont directement ou indirectement liés à la participation au Jeu, ou de toute défaillance de l'équipement du participant (sans limitation, matériel, logiciel, outils de connexion Internet, serveurs téléphoniques...) ou de la perte de données qui pourrait résulter de ce qui précède, non causée par la Société Organisatrice, ou des conséquences d'une telle défaillance sur le participant et la participation au Jeu.

Sous réserve des dispositions légales, la Société Organisatrice exclut toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects causés par la Société Organisatrice à l'organisation du Jeu.

Le participant indemnise et dégage la Société Organisatrice de toutes les plaintes et actions contre la Société Organisatrice et contre les dépenses ou coûts (y compris les frais juridiques et dépens) encourus en ce qui concerne une quelconque plainte résultant d'un acte ou d'une omission du participant et/ou de toute incohérence ou non-conformité au présent Règlement due au participant.

Les participants acceptent que les données incluses dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice soient des preuves concluantes, sauf preuve contraire, en ce qui concerne les données de connexion et informations résultant d'un traitement informatisé lié au Jeu.

Si les données d'un participant ne sont pas utilisables/ou si un gagnant ne peut pas être identifié, le gagnant ne recevra pas le prix ou une quelconque compensation.

7 Force majeure et dissociabilité

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de l'annulation ou du report, de la réduction, prolongation, suspension ou modification des conditions du Jeu en raison d'un cas de force majeure et/ou d'une quelconque autre raison légitime qui dépasse le contrôle raisonnable de la Société Organisatrice.

Si une/des quelconques disposition(s) du présent Règlement sont considérées comme invalides ou inapplicables, toutes les autres dispositions des présentes resteront en vigueur.

8 Réseaux sociaux

[Le présent Jeu n'est en aucune manière parrainé, avalisé ou administré par, ou associé à, Facebook ou Twitter. En participant au Jeu, chaque participant accepte de décharger Facebook, Twitter et tous leurs responsables, administrateurs, employés, représentants et agents respectifs de tous dommages, responsabilité, pertes ou préjudice résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation du participant au Jeu et de l'acceptation, utilisation ou mauvaise utilisation d'un quelconque prix qui peut être gagné.

9 Litiges; droit applicable et tribunaux compétents

Si vous avez une quelconque plainte ou question, nous aimerions que vous nous contactiez en premier recours afin d'essayer de résoudre le problème. Nos données de contact figurent à l'article 1 du présent Règlement.

Le présent Règlement est régi par le droit français, belge et néerlandais]. Sauf spécification contraire d'une législation obligatoire, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de *Pour la France*, du ressort de la Cour d'appel de Paris.

- *Pour la Belgique de* : Bruxelles;
- *Pour les Pays Bas, d'*:Amsterdam

